



EHPAD

EHPAD de la Verte Vallée



Vieillesse?

Retenez que les

trois premières lettres: VIE et ne vous préoccupez pas du reste.

Hervé Bazin

Les conditions d'admission

Notre EHPAD de la Verte Vallée (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) est un établissement qui peut accueillir 121 personnes en hébergement permanent en chambre seule et une personne en hébergement temporaire.

Quelles sont les conditions d'admission ?

I) HEBERGEMENT PERMANENT

Pour commencer, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription qui est retirable à l'EHPAD ou téléchargeable sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461>. Il vous sera demandé de rapporter à minima les deux volets administratifs (identité, coordonnées des enfants, personne de référence à prévenir...) et médical (rédigé par votre médecin traitant) dûment remplis lors du rendez-vous qui vous sera

fixé par l'établissement. À cette occasion, l'inscription se fera selon deux possibilités :

- sur la liste prioritaire : en urgence après une hospitalisation ou si le maintien à domicile devient très difficile.
- sur la liste de précaution : si l'entrée en structure n'est pas envisagée dans l'immédiat ni même dans l'année. Il est alors recommandé de faire chaque année une déclaration de maintien (ou pas) sur cette liste de précaution.

De la même façon, s'il y a une évolution de la dépendance ou une aggravation de l'état général, il est nécessaire de le signaler au plus vite à l'EHPAD et de refaire un nouveau volet médical pour un passage sur la liste prioritaire.

Par la suite, si une place se libère, l'infirmière coordinatrice vous contacte et convient d'un rendez-vous pour une visite de pré-admission à votre domicile. Votre décision doit être rapide et l'admission se fait dans la semaine.

II) HEBERGEMENT TEMPORAIRE

L'hébergement temporaire peut être sollicité dans plusieurs circonstances : en période de transition en sortie d'hôpital avant un retour à domicile, pour une période de répit pour les familles qui assurent le maintien à domicile, pour une

préparation à l'entrée en structure...

Il convient alors de remplir le même dossier administratif et médical que pour l'hébergement permanent et de définir une période de séjour qui peut aller jusqu'à deux mois par an, en une fois ou fractionné. Aucun critère de dépendance n'est demandé.

La chambre d'hébergement temporaire est identique aux autres chambres, spacieuse (30m²), meublée et avec salle de bain individuelle.



Contact : EHPAD Verte Vallée
tél : 02 96 45 51 63



EHPAD

EHPAD de la Verte Vallée



Vieillesse?

Retenez que les

trois premières lettres: VIE et ne vous préoccupez pas du reste.
Hervé Bazin

Les conditions d'admission

Notre EHPAD de la Verte Vallée (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) est un établissement qui peut accueillir 121 personnes en hébergement permanent en chambre seule et une personne en hébergement temporaire.

Quelles sont les conditions d'admission ?

I) HEBERGEMENT PERMANENT

Pour commencer, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription qui est retirable à l'EHPAD ou téléchargeable sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461>. Il vous sera demandé de rapporter à minima les deux volets administratifs (identité, coordonnées des enfants, personne de référence à prévenir...) et médical (rédigé par votre médecin traitant) dûment remplis lors du rendez-vous qui vous sera

fixé par l'établissement. À cette occasion, l'inscription se fera selon deux possibilités :

- sur la liste prioritaire : en urgence après une hospitalisation ou si le maintien à domicile devient très difficile.
- sur la liste de précaution : si l'entrée en structure n'est pas envisagée dans l'immédiat ni même dans l'année. Il est alors recommandé de faire chaque année une déclaration de maintien (ou pas) sur cette liste de précaution.

De la même façon, s'il y a une évolution de la dépendance ou une aggravation de l'état général, il est nécessaire de le signaler au plus vite à l'EHPAD et de refaire un nouveau volet médical pour un passage sur la liste prioritaire.

Par la suite, si une place se libère, l'infirmière coordinatrice vous contacte et convient d'un rendez-vous pour une visite de pré-admission à votre domicile. Votre décision doit être rapide et l'admission se fait dans la semaine.

II) HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'hébergement temporaire peut être sollicité dans plusieurs circonstances : en période de transition en sortie d'hôpital avant un retour à domicile, pour une période de répit pour les familles qui assurent le maintien à domicile, pour une préparation à l'entrée en structure...

Il convient alors de remplir le même dossier administratif et médical que pour l'hébergement permanent et de définir une période de séjour qui peut aller jusqu'à deux mois par an, en une fois ou fractionné. Aucun critère de dépendance n'est demandé.

La chambre d'hébergement temporaire est identique aux autres chambres, spacieuse (30m²), meublée et avec salle de bain individuelle.



Contact : EHPAD Verte Vallée
tél : 02 96 45 51 63